

Face à l'exclusion des représentants du personnel du processus de l'enquête dite « Baromètre social » mise en place par le DG et aux dérives relevées dans sa conception et exploitation, nous avons décidé au SNU de faire notre propre étude auprès des agentes et agents de Pôle emploi sur la qualité de vie au travail, les expositions aux risques psychosociaux et les changements en cours à Pôle Emploi. Vous êtes près de 18000 agents à avoir été interrogés entre le 18 mai et le 4 juillet 2017. Vous êtes plus de 41%, parmi toutes les catégories du personnel, exerçant dans le réseau ou dans les fonctions support (DT, DR, DG, DSI, etc...), à avoir répondu. MERCI !



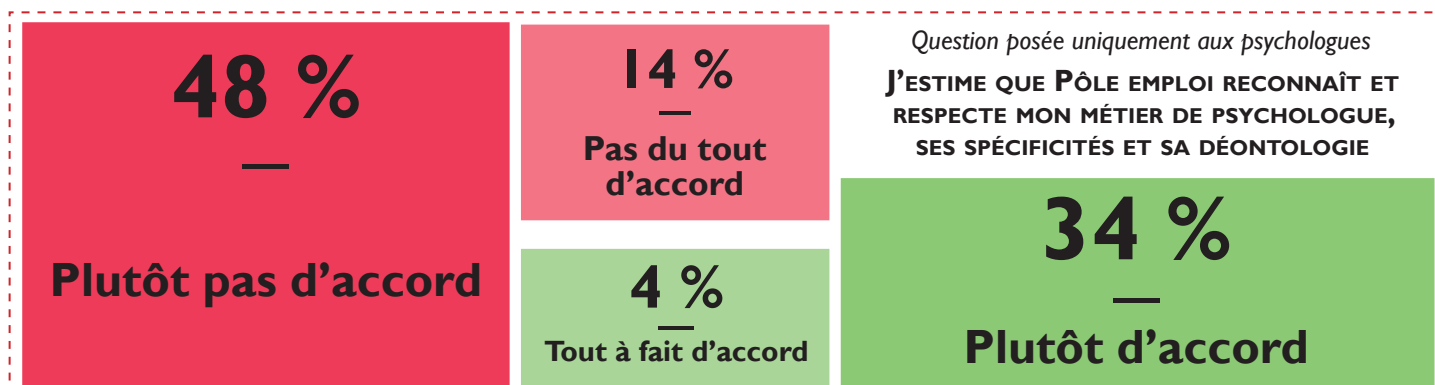
LES PSYCHOLOGUES A POLE EMPLOI Transfert, métier et conditions de travail

LA LEÇON DES PSYCHOLOGUES DE TRAVAIL, OU COMMENT RÉUSSIR UNE LUTTE... ?

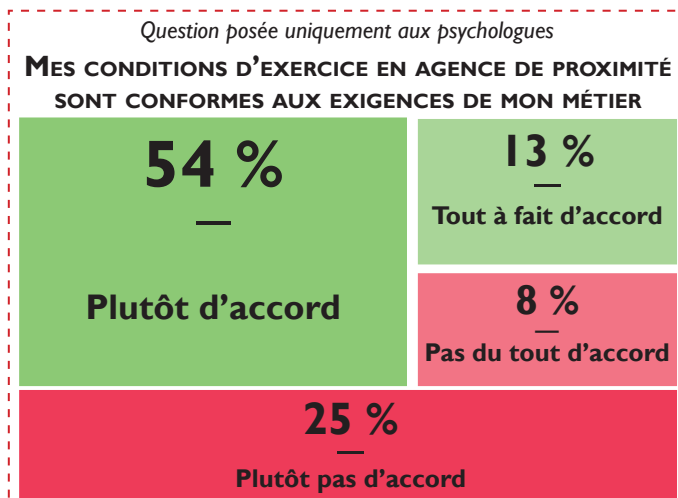
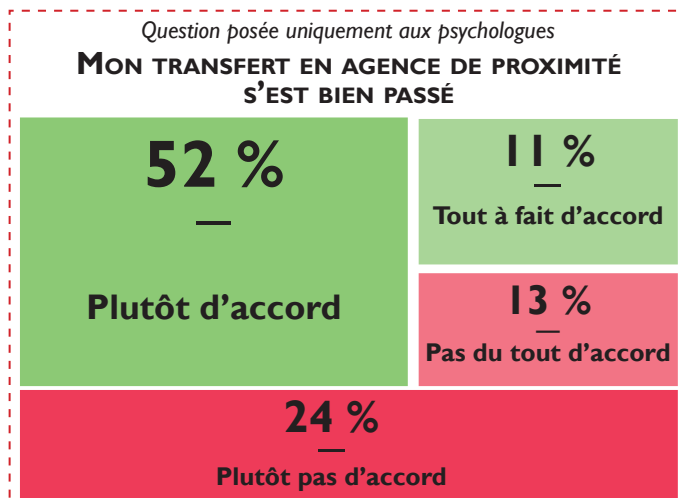
Depuis le transfert des psychologues du travail de l'AFPA vers Pôle emploi, ces collègues ont reçu beaucoup de pressions de la part de l'établissement pour les faire entrer dans un modèle qui nie leurs spécificités et les exigences de leur métier. Ils ont beaucoup résisté et continuent à le faire autour d'un élément fortement fédérateur : il s'agit de leur identité professionnelle et des fondamentaux de leur métier. Ceci les a aidés à mieux résister et à remporter des luttes. Les résultats du Contre Baromètre Social les concernant sont plutôt positifs alors que le questionnaire a été déployé au moment de leur transfert vers les agences de « proximité » et que ce transfert a été un dossier assez compliqué. Ces résultats prouvent que le modèle de résistance des psychologues du travail est efficace, et qu'il tire sa force de leur unité et de leur fédération autour d'une identité professionnelle forte.

LORS DU CONTRE BAROMETRE SOCIAL, LES QUESTIONS CI-DESSOUS ONT ÉTÉ POSÉES EXCLUSIVEMENT AUX PSYCHOLOGUES, QUI ONT ÉTÉ 200 À RÉPONDRE.

62% estiment que Pôle emploi ne respecte pas leur métier, ses spécificités et sa déontologie. Ce n'est pas contradictoire avec les résultats présentés ci-dessous car il s'agit de reconnaissance de fond, et non seulement d'aspects liés au transfert ou aux conditions d'exercice.



63% des psychologues trouvent que leur transfert s'est bien passé et 67% déclarent que leurs conditions d'exercice en agence sont conformes aux exigences de leurs métiers.



[@snu.pole.emploi.fsu](https://www.facebook.com/snu.pole.emploi.fsu)

[@SnuPoleEmploi](https://twitter.com/SnuPoleEmploi)

www.snutefisu.fr/pole-emploi

🐾 S'EXPRIMER SUR SON QUOTIDIEN,
🐾 FAIRE ENTENDRE SA VOIX...



POUR DEFENDRE VOS DROITS
SUR QUEL SYNDICAT COMPTEZ-VOUS ?

